

Aide à l'investissement pour les commerces de proximité

CC DE LA PLAINE DE L'AIN

Présentation du dispositif

Cette aide vise à renforcer l'attractivité des centres-bourgs, à moderniser les établissements et à favoriser l'installation de nouveaux commerces sur le territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide s'adresse aux :

- commerces de proximité,
- artisans avec point de vente accessible au public,
- métiers d'art.

L'entreprise doit répondre aux critères suivants :

- compter moins de 10 salariés,
- avoir un CA annuel ou un total bilan < à 2 M€,
- être située en centre-ville ou bourg-centre (hors galeries commerciales et Zones d'Activités) sur l'une des 53 communes de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,
- proposer une surface de vente < à 150 m².

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financés les investissements liés à l'installation, l'équipement ou la rénovation du point de vente (ex : aménagement intérieur et extérieur, enseigne, véhicule de tournée, mise en accessibilité PMR, économie d'énergie).

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

La restauration rapide n'est pas éligible.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La CC Plaine de l'Ain est en co-financement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Aide CCPA : 10% de la dépense subventionnable, plafonnée à 5 000 € HT.

Aide Région : 20% de la dépense subventionnable plafonnée à 10 000 € HT.

Conditions particulières

Pour les Points relais La Poste : 25% pour la Région et 10% pour la CCPA d'une dépense subventionnable comprise entre 8 000 € HT et 40 000 € HT.

Pour les pharmacies et les buralistes : 50% pour la Région et 10% pour la CCPA d'une dépense subventionnable comprise entre 4 000 € HT et 20 000 € HT.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

La demande d'aide doit être déposée sur [le portail des aides de la Région](#), avant tout commencement de l'opération (avant la signature de devis, de bons de commande...).

Service économie de la CCPA :

04 74 61 96 40 ou economie@cc-plainedelain.fr

Service instructeur de la Région : aide.tpecommercesartisanat@auvergneshonealpes.fr

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 10 salariés.

Organisme

CC DE LA PLAINE DE L'AIN

- 143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN
Téléphone : 04 74 61 96 40

